



Communiqué

Pour une mobilité décarbonée

La subvention pour vélos électriques se renforce et est prolongée jusqu'en 2026

La subvention pour vélos électriques de la Ville de Lausanne connaît un succès qui ne se dément pas. La Municipalité propose de renouveler le financement pour cette action jusqu'à fin 2026, élargit l'attribution aux vélos 45 km/h, renforce le soutien à l'achat de vélos-cargo et «longtail» et porte à 50% du prix du vélo l'aide pour les jeunes et les personnes bénéficiant d'un subside à l'assurance-maladie, avec un plafond augmenté à 1000 francs.

Introduite en 2000, la subvention pour les vélos électriques est l'une des mesures-phare à Lausanne en faveur de la mobilité douce. Avec le développement des pistes cyclables, des transports publics et des bornes de recharge pour véhicules électriques, elle contribue à la diminution des véhicules thermiques en ville et aux émissions de CO₂ comme le prévoit le Plan climat.

Durant les dix dernières années (2013-2023), près de 7900 subventions ont été allouées pour un montant d'environ 3,5 millions de francs. Un pic de demandes a été atteint durant les deux années de la pandémie (2020 et 2021) avec plus de 1300 demandes par an.

La Municipalité souhaite renouveler la dotation pour cette action de 1,8 million de francs, financée par le Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE) pour la maintenir jusqu'à fin 2026. La subvention classique est maintenue à 15% du prix d'achat et au maximum de 400 francs.

Dès le 1^{er} janvier 2024, plusieurs nouveautés seront introduites :

Les vélos-cargo et les vélos rallongés (longtail) à assistance électrique pourront aussi bénéficier d'une aide renforcée, jusqu'à 1000 francs. Ces vélos permettent de transporter des marchandises ou des personnes et facilitent le renoncement à un véhicule motorisé.

Les vélos «45 km/h» pourront à nouveau recevoir la subvention. Ecartés en 2019, ils sont réintroduits afin d'anticiper la révision de la loi fédérale sur la circulation qui ne les obligera plus à emprunter les pistes cyclables, supprimant ainsi le risque sécuritaire lié à la cohabitation avec des vélos moins rapides. Les vélos rapides sont particulièrement adaptés pour les trajets de longue distance, notamment entre le centre-ville et les zones foraines.

La subvention pour les moins de 25 ans et les personnes au bénéfice d'un subside à l'assurance-maladie passe de 30 à 50% du prix d'achat, avec un plafond augmenté à 1000 francs (au lieu de 800). Ceci permettra de favoriser encore l'accessibilité des vélos électriques aux personnes aux revenus modestes, en réponse au postulat de Denis Corboz et consorts «Augmentation de la subvention pour les vélos électriques».

«Nous nous rendons compte que les vélos électriques sont indispensables à la démocratisation de la mobilité cycliste à Lausanne, mais qu'ils restent très chers. Il est donc nécessaire de maintenir et de renforcer cette subvention qui a un impact concret sur le report modal, afin de rendre accessible ces vélos à un maximum de monde», commente Xavier Company, Conseiller municipal et directeur des Services industriels de Lausanne.

La Municipalité de Lausanne



Informations sur www.equiwatt-lausanne.ch/mobilite

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Xavier Company, Conseiller municipal en charge des Services industriels de Lausanne, tél, 021 315 82 00**
- **Baptiste Antille, responsable de la division politique énergétique et du programme équiwatt, tél. 021 315 82 12**

Lausanne, le 5 octobre 2023